



Bon de livraison = preuve?

Par **Vayou08**, le 20/05/2014 à 02:35

Bonjour, rnl y a 1 an et 3 mois à peu près, on m'a livré des meubles mais uniquement sur proforma. Je n'ai rien payé.rnl n'y a aucune facture et aucun bon de commande signés par moi. En revanche, j'ai signé le bon de livraison. rnAujourd'hui, l'entreprise en question me relance. Je n'ai pas répondu au téléphone, ils m'ont laissé un message en me disant de rappeler le service comptabilité de toute urgence.rnQue dois-je faire? Suis-je dans mon droit si je ne réponds pas et ne paie pas?rnJe vous remercie.

Par **Lag0**, le 20/05/2014 à 07:29

Bonjour,rnSi je comprends bien, vous avez commandé des meubles, vous les avez reçus mais pas encore payés.rnEt votre question est "suis-je en droit de ne pas payer" ?rnNormalement, lorsque l'on achète, on paie...rnLa prescription en la matière est de 2 ans, donc elle n'est pas encore avérée.

Par **Vayou08**, le 20/05/2014 à 08:07

En fait, j'avais fait une proforma pour me renseigner, mais je n'ai rien confirmé du tout, je n'ai rien commandé et ils m'ont livré la marchandise sans que je ne demande rien. Sur le coup, surprise, j'me suis dit que c'était une erreur de leur part et j'ai laissé faire, en me disant "tant mieux pour moi". Je n'ai pas eu de nouvelles pendant plus d'un an et tout à coup ils m'appellent... Donc voilà je voulais savoir ce que je pouvais faire et ce que je ne pouvais pas faire dans cette situation.

Par **Lag0**, le **20/05/2014 à 08:12**

[citation] j'avais fait une proforma pour me renseigner, [/citation]
Pouvez-vous préciser ce que vous voulez dire par là ?

Par **Vayou08**, le **20/05/2014 à 08:18**

Ben je suis allée au magasin et la vendeuse a établi une proforma pour que je connaisse la somme totale du prix (pour information). Je n'ai rien demandé d'autre.
Sur la proforma, il est écrit "Aucune marchandise ne peut être délivrée à partir de ce document"
C'est le seul document que j'ai.

Par **Lag0**, le **20/05/2014 à 13:30**

Pourquoi alors avoir accepté les marchandises ?
Si vous ne souhaitez pas payer, il va falloir indiquer au vendeur que vous tenez les marchandises à sa disposition pour qu'il les reprenne.
En espérant que depuis ce temps, elles sont toujours en état neuf...

Par **moisse**, le **20/05/2014 à 18:01**

Bonjour,
Une proforma est un peu plus qu'un devis, car elle permet la mise en place, par exemple, d'un crédit et de bien d'autres opérations.
Mais ce n'est pas un bon de commande, et le vendeur s'est donc trompé en anticipant sur une commande.
Il est tombé sur un client dont la mauvaise foi est mise en évidence par l'absence de réaction, l'acceptation de la livraison et l'usage des biens livrés.
Il n'aura aucun mal à poursuivre le recouvrement.